

3 BPF de Vendée

- Boucle N° 1 : NOIRMOUTIER EN L'ILE
- Boucle N° 3 : TALMONT SAINT HILAIRE
- Boucle N° 4 : ROCHESERVIERE

Cette randonnée ne présente pas de difficultés particulières, elle peut être effectuée toute l'année, la période d'Avril à Octobre est toutefois préconisée.

Il faut également noter que pour les boucles 1 et 3, la circulation est importante pendant les mois de Juillet et Août

Boucle N°1 : La Fleur de sel (le) 124 km (88.5 km)

Contrôles : Challans - La Guérinière
L'Herbaudière - Challans

Boucle N°2 : Marais et ports ostréicoles 104 km (75 km)

Contrôles : Challans - Bouin
Machecoul - Challans

Boucle N°3 : Littoral et ports de pêche 165 km (120.5 km)

Contrôles : Challans - Les Sables d'Olonne
Saint Vincent sur Jard - Challans

Boucle N°4 : Mémoire de Vendée 142 km (92 km)

Contrôles : Challans - Montaigu
Saint Sulpice le Verdon - Challans

Boucle N°5 : Lacs et nature 154 km (107 km)

Contrôles : Challans - Saint Cyr en Talmondaïs
Aubigny - Challans

Cartes préconisées : Michelin 316 Local
IGN série bleue



Le Pont de Péplu à Rocheservière



Le Château de Talmont

REGLEMENT

« **Les Canards en sel (le)** » est une randonnée permanente ouverte à tous les cyclotouristes, licenciés ou non, Français et Etrangers, qui a pour but de faire découvrir le grand quart Nord Ouest Vendéen.

Les participants seront régulièrement assurés pour la pratique de la bicyclette et se déplaceront dans le respect du code de la route, de la nature et de son environnement. Les participants non licenciés à la FFCT sont assurés au minimum en RC par l'organisateur. Les mineurs devront obligatoirement être accompagnés par un parent ou un tuteur légal ou un éducateur spécialisé.

Les cyclotouristes désirant effectuer cette randonnée devront faire une demande de documents (dépliant, carnet de route, document de participation, document de tourisme) au correspondant du VELO CLUB CHALLANDAIS dont les coordonnées figurent sous le bulletin d'engagement.

Les tarifs retenus pour effectuer cette randonnée sont de : 5 € pour les licenciés FFCT
7 € pour les non licenciés

Chaque boucle du parcours randonneur comporte 4 points de contrôle, et 3 pour le parcours tourisme. Le passage à ces points de contrôle sera matérialisé sur la carte de route par tampon humide ou photo du vélo devant le panneau de la localité.

Les différentes boucles peuvent être réalisées dans l'ordre souhaité par le participant. Le départ peut s'effectuer de n'importe quel point des 5 itinéraires. Un départ de CHALLANS est toutefois préconisé. Il n'y a aucun délai pour effectuer la randonnée « **Les Canards en sel (le)** »

Les cyclotouristes ayant accompli les 5 boucles de la randonnée « **Les canards en sel (le)** », enverront leur carte de route complétée au correspondant du VELO CLUB CHALLANDAIS, qui en assurera l'homologation et son renvoi, accompagnée de la médaille souvenir (8€) si souhaitée.



LES CANARDS EN SEL(LE)

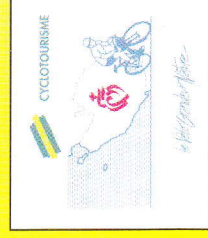
Randonnée permanente
avec Label National N° 245/08



Randonneur : 689 Km
Tourisme : 483 Km

EN 5 BOUCLES AUTOUR DE CHALLANS

Organisation :
VELO CLUB CHALLANDAIS
(Section Cyclotourisme)



Comité Départemental
De Cyclotourisme
de la Vendée